

Image not found or type unknown



Indivision et indemnité d'occupation des sols

Par **Lalou38**, le **01/07/2021** à **10:24**

Bonjour ,

J'occupe un terrain depuis 2007 sur lequel j'ai fait construire mon habitation avec l'accord verbal de mon ex compagnon.

Nous souhaitons réaliser le partage de nos biens .

Il me demande une indemnité d'occupation des sols de 2007 à 2021 , or mon conseiller juridique et notaire me signale que cela ne peut se faire que sur 5 ans maximum.

Pouvez vous svp me confirmer cela et me donner l'article de loi confirmant ?

Je vous remercie d'avance

S.Lavert